

Prise de rendez-vous chez le client

- S'informer de l'état de santé du client en lui posant les questions d'usage de notre formulaire d'auto déclaration le jour avant la visite.
- S'assurer avec le client que la distanciation sociale sera respectée lors des travaux effectués au domicile.
- Demander au client que l'endroit où s'effectuera le mesurage sera dégagé (exp : stores, rideaux ou meubles).
- Demander l'adresse courriel au client.

Règles à suivre

- Travailler en respectant la distanciation sociale de 2 mètres chez le client.
- Nettoyer et désinfecter vos équipements et vos outils de travail au début et à la fin du mesurage chez le client.
- Ne partager pas vos équipements ni vos outils de travail.
- Ne pas toucher à ses collègues de travail, clients ou autre personne (pas de poignée de main ni autre contact).
- Le port du masque et des gants est obligatoire en tout temps chez le client lors du mesurage.
- Il est interdit de faire signer le client sur place.
- Toute information sera retournée au client par courriel.
- Aucun repas ne doit être pris chez le client.
- Aucun élément doit être jeté chez le client (papier, essuie tout ou autres).

Mesures d'hygiène applicables en tout temps

- Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.
- Se laver les mains régulièrement pendant la journée avec le produit désinfectant pour les mains.
- Tousser ou éternuer dans un mouchoir ou le coude de votre bras.
- Jeter le plus tôt possible les mouchoirs utilisés dans une poubelle et se laver les mains après.
- Respecter les règles de distanciation sociale de 2 mètres entre chaque personne.
- Utiliser du Lysol ou du Purell.
- Utiliser un nouveau masque et des nouveaux gants au retour de repas.

Sortie à la fin de votre visite

- Utiliser la porte de sortie désignée pour quitter les lieux.